



Mémoire d'Auschwitz ASBL  
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 512 79 98  
[www.auschwitz.be](http://www.auschwitz.be) • [info@auschwitz.be](mailto:info@auschwitz.be)

## Les accords de Locarno : un héritage ambivalent pour l'Europe d'aujourd'hui

**Frédéric Crahay**  
Mémoire d'Auschwitz ASBL

*Décembre 2025*

### *Une architecture de sécurité inégalitaire aux échos contemporains*

Il y a tout juste un siècle, le 16 octobre 1925, dans la ville suisse de Locarno, au bord du lac Majeur, s'achève une conférence internationale qui aboutit à la signature d'une série d'accords passés à la postérité sous le nom d'« accords de Locarno »<sup>1</sup>. Pendant près de deux semaines, les représentants de sept pays européens y ont négocié dans un climat d'espoir et de réconciliation : Gustav Stresemann (1878-1929) pour l'Allemagne, Émile Vandervelde (1866-1938) pour la Belgique, Aristide Briand (1862-1932) pour la France, Austen Chamberlain (1863-1937) pour le Royaume-Uni, Benito Mussolini (1883-1945) pour l'Italie, Aleksander Skrzyński (1882-1931) pour la Pologne et Edvard Beneš (1884-1948) pour la Tchécoslovaquie. L'objectif principal est de garantir la sécurité commune en Europe, ainsi que les limites territoriales allemandes. Ces accords comprennent cinq traités distincts : le Pacte rhénan, qui protège les frontières ouest de l'Allemagne, et quatre conventions d'arbitrage bilatérales (entre l'Allemagne et la France, l'Allemagne et la Belgique, l'Allemagne et la Pologne, l'Allemagne et la Tchécoslovaquie). Les frontières allemandes y sont cependant traitées différemment selon qu'elles se trouvent à l'est ou à l'ouest, seules les frontières occidentales bénéficiant d'une véritable garantie. Cent ans après leur signature, ces traités interpellent encore l'Europe contemporaine, non pas comme un modèle à reproduire, mais comme un avertissement historique contre les architectures de sécurité à plusieurs vitesses. Pour les Européens de 2025, confrontés à des défis géopolitiques majeurs – notamment la guerre en Ukraine et les tensions croissantes avec la Russie –, l'héritage de Locarno résonne avec une acuité troublante.

<sup>1</sup> Les accords seront ratifiés le 1<sup>er</sup> décembre 1925.

### *Le péché originel : une Europe divisée en zones de sécurité*

L'enseignement le plus marquant de Locarno réside moins dans ses succès que dans son échec structurel fondamental : la création d'une hiérarchie entre frontières européennes. En garantissant fermement les frontières occidentales de l'Allemagne avec la France et la Belgique, tout en ne proposant que de simples « traités d'arbitrage » pour les frontières orientales avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, les puissances signataires établirent une distinction fatale. Il ne s'agissait pas d'un détail technique, mais d'un choix géopolitique aux raisons multiples, particulièrement poussé par la Grande-Bretagne, qui refusa explicitement de garantir les frontières polonaises parce qu'elle ne voulait pas s'engager militairement à long terme dans les affaires de l'Europe orientale, jugeant ces frontières plus contestables et moins vitales pour ses intérêts que la frontière rhénane. Cette asymétrie entretint une « zone d'incertitude » à l'est, qui alimenta les revendications ultérieures sur les minorités allemandes en Pologne et en Tchécoslovaquie (les Sudètes) et affaiblit le système de sécurité de ces États. La création de zones de sécurité différencierées a, d'une certaine manière, alimenté l'expansionnisme allemand vers l'Est, culminant dans la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale. Même le gouvernement hitlérien exploita cyniquement cette asymétrie, affirmant en 1933 n'avoir aucune revendication territoriale contre la France, tout en réclamant un « droit à l'égalité » qui masquait ses ambitions de « Lebensraum » à l'Est. Les faiblesses structurelles du traité seront révélées au grand jour en 1936 quand Hitler remilitarisa unilatéralement la Rhénanie, violent Locarno sans provoquer de réaction militaire de la France ou du Royaume-Uni. L'absence de réponse crédible signa de fait la « mort » des accords de Locarno, discréditant les engagements internationaux et encourageant Berlin à tester toujours plus agressivement la résistance des puissances occidentales.

### *L'exclusion comme stratégie : l'absence soviétique et ses parallèles actuels*

L'autre dimension critique de Locarno réside dans l'exclusion systématique de l'Union soviétique des négociations. Cette marginalisation d'une puissance continentale majeure, qui n'était même pas membre de la Société des Nations, créa un vide géopolitique dangereux. En 2025, alors que l'Europe fait face aux conséquences dévastatrices de décennies de relations complexes avec la Russie, cette exclusion historique offre un miroir inquiétant. L'architecture de sécurité européenne post-guerre froide a-t-elle reproduit les erreurs de Locarno ? Les élargissements successifs de l'OTAN vers l'Est, légitime du point de vue des nations d'Europe centrale et orientale cherchant à garantir leur sécurité, a néanmoins nourri un ressentiment et un narratif défensif-agressif de la part de la Russie. Sans justifier en rien l'agression russe contre l'Ukraine – violation flagrante du droit international –, force est de constater que l'absence d'une architecture de sécurité véritablement paneuropéenne intégrant les intérêts russes a contribué à l'instabilité actuelle.

### *L'illusion de la normalisation économique sans justice politique*

Locarno illustre également les dangers d'une approche purement pragmatique de la « normalisation » des relations internationales. Les puissances victorieuses de 1918, conscientes qu'elles ne pouvaient exclure indéfiniment l'Allemagne, cherchèrent à la réintégrer – avec son potentiel économique – dans le concert des nations. Mais cette normalisation fut entreprise dans un contexte d'inégalité flagrante : le territoire allemand restait partiellement occupé, ses capacités militaires limitées, et des réparations substantielles à payer pour des décennies. Cette intégration économique sans véritable réconciliation politique ou sans réponse aux griefs légitimes créa un terrain fertile pour le ressentiment. Les forces « *völkisch-nationalistes* » protestèrent bruyamment contre ce « traité de renoncement », tout en profitant paradoxalement du rôle croissant de l'Allemagne en Europe.

### *Les limites du multilatéralisme asymétrique*

L'intégration de l'Allemagne dans la Société des Nations en 1926, présentée comme un mécanisme de résolution pacifique des conflits, s'avéra insuffisante face à un système qui maintenait des asymétries fondamentales. Le multilatéralisme de Locarno était un multilatéralisme à géométrie variable, où certains États bénéficiaient de garanties de sécurité robustes tandis que d'autres, comme la Pologne, dépendaient trop du soutien des puissances occidentales pour imposer d'autres arrangements. Cette faiblesse structurelle résonne fortement en 2025, même si les tensions actuelles relèvent évidemment d'un contexte très différent. L'Union européenne et l'OTAN ont certes créé une zone de paix et de prospérité remarquable en Europe occidentale et, après 1989, en Europe centrale. Mais l'incapacité à construire un système de sécurité véritablement paneuropéen a laissé des zones grises géopolitiques, notamment en ce qui concerne l'Ukraine, la Géorgie ou la Moldavie – des États aspirant à l'intégration occidentale, mais situés dans ce que la Russie considère comme son « étranger proche ». Dans son discours prononcé à Munich en 2007, mais auquel on n'a pas assez prêté attention à l'époque, Vladimir Poutine avait déjà formulé son orientation et ses mises en garde : rejet catégorique du monde unipolaire dominé par les États-Unis, qualifié de dangereux et d'illégitime, accusation envers Washington d'imposer son système juridique au-delà de ses frontières, dénonciation de l'élargissement de l'OTAN comme une provocation qui violerait des garanties données après la dissolution du Pacte de Varsovie, critique du projet de bouclier antimissile américain en Europe, etc. La Russie avertit qu'elle se trouverait obligée de veiller à assurer sa sécurité face à ces développements et refuserait de ratifier le Traité sur les forces conventionnelles tant que l'OTAN avancerait ses bases près de ses frontières. Le ton général était celui d'une Russie qui revendiquait son indépendance absolue, refusait les « leçons de démocratie » occidentales, et se positionnait comme une puissance prête à défendre ses intérêts par tous les moyens face à ce qu'elle percevait comme un encerclement hostile<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Voir le discours dans son intégralité : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1886> (consulté le 3 décembre 2025).

## *La sécurité indivisible : une leçon toujours d'actualité*

L'échec ultime de Locarno réside dans son rejet implicite du principe de sécurité indivisible. En acceptant qu'il puisse exister deux types différents de frontières étrangères, les puissances de 1925 sapèrent, malgré elles, les fondements mêmes d'une paix durable. Cette erreur stratégique conduisit indirectement aux agressions nazies contre la Tchécoslovaquie (en mars 1939, six mois seulement après les accords de Munich de septembre 1938) et la Pologne (en septembre 1939), déclenchant la Seconde Guerre mondiale. Pour les Européens de 2025, ce constat devrait être un avertissement permanent : la sécurité de l'Europe est indivisible. On ne peut pas garantir la paix à l'Ouest tout en abandonnant l'Est à l'instabilité. Le conflit ukrainien actuel démontre tragiquement que les menaces à la sécurité de certains États européens menacent l'ensemble du continent. L'agression russe ne s'est pas limitée à l'Ukraine ; elle a déstabilisé l'ensemble de l'architecture de sécurité européenne, affecté les prix de l'énergie, provoqué des crises migratoires et ravivé les craintes existentielles dans les États baltes et en Pologne.

## *Vers une véritable sécurité paneuropéenne ?*

Les traités de Locarno rappellent douloureusement que les solutions de court terme fondées sur des compromis asymétriques ne garantissent pas la paix durable. Ils nous enseignent que l'exclusion, la hiérarchisation des garanties de sécurité et la priorité donnée aux intérêts économiques sur la justice créent les conditions de conflits futurs. L'héritage de Locarno n'est donc pas celui d'un succès diplomatique à célébrer, mais d'un échec instructif à méditer. En 2025, face aux défis considérables posés par la guerre en Ukraine et la nécessité de reconstruire une architecture de sécurité européenne viable, les leçons de Locarno restent cruellement pertinentes : seule une approche véritablement paneuropéenne, reconnaissant les intérêts de sécurité légitimes de tous les acteurs, tout en défendant fermement les principes du droit international et de l'intégrité territoriale, peut garantir une paix durable sur notre continent.

